

## Agriculture | En 2019 l'ANEFA 64 poursuit ses actions autour des saisonniers agricoles et des réfugiés



L'ANEFA ( Association nationale pour l'emploi et la formation en agriculture) est une association paritaire créée à l'initiative des syndicats employeurs et salariés agricoles en 2003. Son rôle est de promouvoir les métiers de ce secteur mais aussi de faciliter la mise en relation entre saisonniers et employeurs, qui font désormais souvent face à des difficultés de recrutement la saison venue. Ce 7 juin dans les locaux de la Chambre d'agriculture 64, l'assemblée générale de la structure a réuni les membres du Conseil d'administration, des représentants du réseau ANEFA venus d'autres départements, ainsi qu'un certain nombre de partenaires agricoles, et des acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion. La réunion a ainsi permis de revenir sur les temps forts 2018 de l'ANEFA 64 et ses projets 2019, avec en fil rouge, l'intégration professionnelle des réfugiés en agriculture, comme réponse au manque de main d'oeuvre du secteur.

En tant qu'association paritaire, la présidence de l'ANEFA alterne entre les syndicats employeurs et les syndicats salariés. Le président de séance était donc ce vendredi Isidore Hégué (CFDT), successeur d'Henri Biés Péré (FDSEA) à la tête de l'association depuis décembre dernier. Outre ce changement de tête, l'année 2018 a été marquée par l'harmonisation du réseau ANEFA au niveau national, entraînant quelques changements de dénomination au niveau départemental (l'ADEFSA est devenue l'ANEFA 64). Un autre élément fort de fédération a été créé cette fois au niveau du département avec la mise en place du numéro de téléphone 05-59-30-80-59, comme guichet unique pour toutes les questions liées à l'emploi agricole. « Que l'on soit employeurs ou en recherche d'emploi. Au bout de ce numéro, l'ANEFA 64 orientera l'interlocuteur vers la structure la plus à même de répondre à ces interrogations spécifiques », explique Aline Darribère. Parmi elles notamment, la Chambre d'agriculture, le CFPPA, le service de remplacement, ou encore le groupement d'employeur des Pyrénées-Atlantiques.

### Amélioration de l'accueil des saisonniers itinérants

Au-delà de ces grands faits marquants d'ordre structurel, le quotidien 2018 de l'ANEFA s'est naturellement composé de nombreuses interventions visant à la promotion des métiers et des formations auprès de différents publics (jeunes et demandeurs d'emploi, notamment), allant jusqu'à la visite d'exploitations par des scolaires, ainsi,

autre de ses missions, qu'à la gestion de la bourse de l'emploi. Dans ce cadre, l'association a ainsi permis de pourvoir 65 offres d'emplois (pour 112 postes) sur les 146 traitées, d'enregistrer 169 nouvelles candidatures, et de permettre 283 mises en relation entre candidats et employeurs... Quant à la diffusion du Livret des emplois saisonniers agricoles, tant sous format papier que numérique, l'année 2018 n'a pas fait exception proposant pour cette édition 1001 postes. Un chiffre toujours croissant comme en témoigne à nouveau le livret 2019 (cf [notre article du 21/01/2019](#)).

Enfin autre action marquante de l'association : l'amélioration de l'accueil des saisonniers itinérants pour les vendanges, notamment sur le secteur de Monein où suite à une coordination entre les acteurs « (ANEFA 64, la Mairie de Monein, Pole emploi, la CCLO, et la MSA, une aire d'accueil empierrée avec branchement d'eau et sanitaires a été créée. « L'afflux de cette population a ainsi été bien mieux encadré et ça a même permis de les responsabiliser eu égard aux aménagements créés. » Soulagement aussi pour la commune et la population de Monein dont certains vivaient mal cette cohabitation, explique Gilles Ladaurade, viticulteur et secrétaire général de l'ANEFA 64. Face à ce premier succès « l'opération sera renouveler et déployer d'autres secteurs concerné par le même type de problème », ajoute-t-il pointant « qu'avec la diminution de l'aide familiale sur les fermes, ces travailleurs itinérants nous sont indispensables ».

## Inciter les agriculteurs à embaucher des saisonniers réfugiés

Des travailleurs indispensables mais dont le nombre n'est pas suffisant pour combler les besoins. C'est pourquoi en 2018, l'ANEFA s'est lancée dans une nouvelle action, et notamment dans le vignoble de Gilles Ladaurade, en Jurançon ([lire notre reportage du 13/11/2018](#)). A savoir l'incitation des employeurs au recrutement de personnes réfugiées, afin de combler le manque de main d'oeuvre, tout en facilitant l'accès à l'emploi à ces personnes ayant obtenue leur cartes de séjour et en demande d'insertion. Une action menée en partenariat avec de nombreux acteurs et association d'accompagnement des migrants dont le viticulteur qui avoue avoir eu recours à ses personnes « car il n'avait pas d'autre choix » ressort convaincu. « J'ai été très très satisfait de leur présence et de leur travail. », s'enthousiasme Gilles Ladaurade avouant même avoir été « étonné » de la qualité de l'échange et du travail fourni. « Ce sont des gens très très volontaires, courtois, polis. Ils ont envie de travailler et sont soucieux de montrer qu'ils valent quelque chose ». Un enthousiasme qui est déjà un premier pas pour convaincre d'autres exploitants de passer l'appréhension, sinon la peur « de l'étranger »... Mais après ce premier succès, le bouche à oreille semble commencer à fonctionner puisqu'un deuxième viticulteur, influent en Jurançon, s'est récemment lancé dans l'expérience avec 3 réfugiés qui avait travaillé dans les vignes de son voisin. Le bruissement (positif) dans les campagnes, c'est bien ce sur quoi compte l'équipe de l'ANEFA 64 en plus de ces efforts, pour convaincre d'autres agriculteurs... tout en étant bien conscientes tout en étant bien consciente que les freins ne sont pas que psychologiques. Le transport (les exploitations n'étant par définition pas en ville) et la barrière de la langue en étant les deux principaux.

## Apprentissage technique de la langue d'abord

A l'occasion d'une table ronde succédant à l'AG statutaire, de nombreux acteurs accompagnateurs des réfugiés dans leurs parcours d'insertion, (d'ailleurs impliqué dans cette première expérience d'embauche en Jurançon), mais aussi les acteurs de la formation et de l'emploi présents, ont effectivement soulevé ce point de la langue, qui corrèle aussi celui de la formation... Même si « un des "atouts" des travaux saisonniers du secteur agricole c'est justement l'absence de compétences poussées », précise Blandine Frydryszak, chargée de mission à l'ANEFA 64. Pour autant un minimum de bases sont tout de même à acquérir pour un travail en toute sécurité.

Parmi les hypothèses mises en avant lors de la table ronde ressort celle de pouvoir allier en une formation apprentissage technique et apprentissage de la langue, en commençant par le langage technique du métier, avant le français « classique ». Une solution permettant la compréhension du métier et de ses procédures et ainsi un échange professionnel facilité avec l'employeur. Autrement dit l'insertion de la personne réfugiée dans un emploi, et un premier groupe social lié à ce travail, lui-même tremplin à un apprentissage du français « classique », au jour le jour (ou complété par une autre formation), et ainsi une insertion sociale globale facilitée.

## Inventer quelque chose

Mais si l'idée semble bonne et existe peu ou prou dans d'autres corps de métier, le bâtiment par exemple, c'est la question du financement des formations qui se pose. En effet, classiquement « ce genre d'action de formation est liée à l'obtention d'un contrat d'une durée minimum de 6 mois. C'est bien plus que n'importe quel contrat saisonnier en agriculture. », pointe un intervenant dans la salle... Il s'agit donc ici d'inventer quelque chose. Les acteurs présents ce vendredi semblaient en tout cas bien décider à tenter d'agir ensemble dans ce sens pour convaincre, notamment les pouvoirs publics ; arguant du double intérêt d'un tel dispositif tant pour les réfugiés que pour les agriculteurs qui les emploieraient sans doute plus en confiance



Solène Méric

Crédit Photo : [Aqui.fr](#)  
Publié sur [aqui.fr](#) le 07/06/2019  
[Url de cet article](#)